

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C CÔTE DE BEAUPRÉ
VILLE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

ASSEMBLÉE SPÉCIALE des membres du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, tenue le 14 mai 2007 à 20h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Pour former quorum sont présents les conseillers suivants :

Madame Caroline Nicole, Monsieur Michel Lebel,
Monsieur Martin Dionne.

Madame Manon Trépanier, absence motivée.
Monsieur Rémi Drouin, absence motivée.
Madame Nathalie Morin, absence motivée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Demande de démolition;
- 4- Période de questions;
- 5- Clôture de l'assemblée;
- 6- Levée de l'assemblée.

1-OUVERTURE DE LA RÉUNION

La session est ouverte par Monsieur Jean-Luc Fortin, Maire. Monsieur Claude Boissonnault agit à titre de secrétaire.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 5710-05-07

Il est proposé par Madame Caroline Nicole, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** l'ordre du jour soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

3- DEMANDE DE DÉMOLITION

RÉSOLUTION 5711-05-07

CONSIDÉRANT la résolution 5695-05-07 déjà adoptée dans ce dossier de démolition à l'assemblée du 7 mai 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été adoptée sans tenir compte de l'article 4.5 du Règlement 221-V concernant la démolition d'immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Caroline Nicole, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil abroge la résolution 5695-05-07.

Adopté à l'unanimité
RÉSOLUTION 5712-05-07

CONSIDÉRANT la demande de démolition de Monsieur Christophe Roubinet de Madame Isabelle Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la démolition de la maison unifamiliale isolée située au 252, Côte Ste-Anne;

CONSIDÉRANT QUE cette maison sera remplacée par une autre située sur le même terrain;

CONSIDÉRANT QU'un avis en ce sens a été publié et qu'une assemblée du comité de démolition a été tenue ce 7 mai 2007;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition a transmis une recommandation favorable au Conseil de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Lebel, appuyé par Monsieur Martin Dionne **QUE** ce Conseil autorise la démolition du bâtiment principal situé au 252, Côte Ste-Anne, propriété de Monsieur Roubinet de Madame Lavoie.

Adopté à l'unanimité

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant épuisés, il est proposé de clore l'assemblée.

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Michel Lebel **QUE** l'assemblée soit levée ; il est 20h05.

.....
Jean-Luc Fortin, Maire

.....
Claude Boissonnault, secrétaire-trésorier adjoint